

Le dialogue pastoral du mariage confronté au décalage entre les attentes des personnes et ce qu'offre l'Eglise

Il y a quelques années, une fiancée m'avait appelé pour me demander quand je célébrais une eucharistie afin de voir si je pouvais lui convenir pour célébrer son mariage... Je me suis permis de lui répondre que le cachet d'une telle célébration s'élèverait à 10% du montant total de la fête, robe de mariée comprise. Elle s'étonna de ma remarque et affirma qu'elle n'avait jamais entendu de tels propos. Ce à quoi, je lui ai rétorqué : « moi non plus mademoiselle, mais à partir du moment où vous me traitez comme une salle, j'applique le même type de tarif ». Elle s'est alors excusée et nous avons pu poursuivre la conversation sur d'autres bases. Certains couples estiment donc avoir le droit de choisir non seulement leurs lectures et leur musique mais aussi leur église et surtout leur prêtre. C'est avec cet épisode que je souhaite aborder ma contribution à cette question qui fait souvent difficulté : l'écart entre la demande de mariage adressée à l'Eglise par des fiancés et l'offre qu'elle leur fait.

Aujourd'hui encore, le mariage reste revêtu de valeurs fondamentales, et un grand nombre de personnes frappe à la porte de l'Eglise « pour demander une célébration de leur amour, de leur union, de leur engagement, comme si elle détenait un trésor patrimonial de sens ouvrant à une certaine altérité vitale ».¹ Pourquoi ? Sans doute parce que le mariage permet à toute communauté de reconnaître la nouvelle cellule qu'est le couple en train de naître ou d'officialiser un couple déjà formé depuis de nombreuses années. Le mariage est ainsi la reconnaissance institutionnelle du couple comme couple. « Cette reconnaissance a toujours quelque chose à la fois de public, de rituel et de contractuel ».² D'après mon expérience personnelle fondée sur la célébration de plusieurs centaines de mariages et sur l'animation de week-end pour fiancés, il faut admettre que beaucoup de couples qui font une demande de célébration, ne s'engagent pas moins qu'auparavant, ils s'engagent tout simplement différemment. Nous sommes aujourd'hui plus encore qu'hier,

¹ Scouarnec, Michel, Des pasteurs perplexes, in L.-M. Chauvet dir. Le sacrement de mariage entre hier et demain, Editions de l'Atelier, 2003, p. 40.

² Chauvet, Louis Marie, Le mariage : un défi, in L.-M. Chauvet dir. Le sacrement de mariage entre hier et demain, Editions de l'Atelier, 2003, p. 23.

confrontés à l'affirmation de l'autonomie des individus, de la recherche de l'authenticité, de la quête de la vérité qui l'emportent très souvent sur le lien à l'Institution Eglise. Nous pourrions parfois être pris d'un vertige vu certaines demandes. En effet, nous sommes face à une génération d'acrobates qui essayent de faire tenir ensemble un certain nombre de désirs en vue de vivre une célébration vraie qui dira quelque chose du couple qui s'engage. La pression égalitaire, constate Michel Scouarnec, « s'est donc reportée paradoxalement sur une revendication de personnalisation et de créativité, liée à un individualisme ambiant souvent peu soucieux des règles instituées et des traditions telles que les concevaient et les pratiquaient les générations précédentes ».³ Cette tendance à la personnalisation et la privatisation n'éliminent cependant pas la dimension publique du mariage, souligne Louis-Marie Chauvet.⁴ Pastoralement, quelques questions se posent alors à nous : comment tenir compte de leurs situations et de leurs motivations qui sont les plus diverses ? Comment respecter leur quête d'authenticité ? Où en sont-ils dans leur foi tout en sachant qu'il n'existe pas un « pistomètre » permettant de mesurer la foi d'un être humain ? « Nombreux sont les témoignages du 'malaise' des pasteurs, et du caractère 'insupportable' pour eux de certaines célébrations de mariages qui sont lourdes parce que conventionnelles, non participatives, en présence d'assemblées qui réagissent comme si elles assistaient à un spectacle ou une émission de télévision. (...) Ces pasteurs se demandent s'il ne s'agit pas là d'une dérivation objective dans la pratique sacramentelle ».⁵ En effet, « alors que leurs rapports à l'Eglise, leurs connaissances chrétiennes, leur foi, leur compréhension de ce qu'est un sacrement, de sa signification spirituelle et de ses exigences aux yeux de l'Eglise sont parfois à des lieues de ce qu'elle propose, peut-on répondre à leur demande de manière uniforme et se référer en dernière instance à ce qu'indique le Code de Droit canonique (1055 § 2), et en les supposant croyants s'ils sont baptisés ? »⁶ s'interroge Michel Scouarnec.

Pour complexifier cette donnée, en plus de l'influence du cinéma avec ses beaux mariages romantiques dans des jardins bien

³ Scouarnec, Michel, *op.cit.*, p. 40.

⁴ Cfr. Chauvet, Louis Marie, *op.cit.*, p. 24.

⁵ Scouarnec, Michel, *op.cit.*, p. 43.

⁶ *ibid*, p. 42.

soignés, nous devons encore intégrer la question de l'interculturalité. En effet, souligne Jeljte Gordon-Lennox : « carrefours entre l'Amérique et l'Asie, l'Afrique et le Proche-Orient, les grandes villes européennes reflètent de plus en plus la diversité spirituelle de ces cultures. Le visage de l'Europe change, mais c'est au niveau du cœur que ces changements sont vécus le plus intensément ».⁷ Nous assistons ainsi à une demande croissante de mariages entre des fiancés de religions ou philosophies différentes. Et comme nous le savons, la majorité des peuples inscrits dans une culture précise ont des rites et des célébrations de passage qui officialisent l'union d'un couple.⁸ C'est pourquoi « nombre d'entre eux désirent préserver au moins une partie des origines et des coutumes héritées de leurs parents »⁹, quitte à chercher à les faire cohabiter ensemble. Alors que faire ? Comment répondre à ces attentes tout en nous respectant dans notre tâche de pasteurs ? Il me semble que plusieurs pistes peuvent s'ouvrir à nous dans la perspective d'une pastorale de proposition pour toutes ces situations spécifiques. J'envisage trois types d'accompagnement : l'accompagnement en vue d'une célébration sacramentelle, l'accompagnement en vue d'une célébration sacramentale et enfin l'accompagnement en vue d'une célébration d'une union de vie.

Pastorale de proposition

Vers un accompagnement sacramentel

Normalement, à l'église, pour des baptisés qui demandent le mariage, nous ne pouvons célébrer autre chose qu'un sacrement. De ce fait, dans une perspective purement legaliste, pour ceux qui veulent être vrais et refusent le simulacre, rien ne pourrait être proposé sur le plan liturgique. Un tel constat conduit alors à vivre une forme de malaise car nous risquons de devoir célébrer un faux-semblant de célébration soi-disant sacramentelle pour qu'une célébration puisse malgré tout être vécue dans une église. Toutefois, souligne le canoniste dominicain Philippe Toxé, « l'exhortation apostolique *Familiaris Consortio* souligne qu'il ne suffit pas d'être baptisé et de

⁷ Gordon-Lennox, Jeljte, *Mariages – Cérémonies sur mesure*, Genève, Labor et Fides, 2008, p. 13.

⁸ Cfr. *ibid*, p. 21.

⁹ *ibid*, p. 14.

vouloir se marier pour être sacramentellement marié. Mais il ne faut pas nécessairement une foi personnelle, il suffit d'avoir l'intention de faire ce que fait l'Eglise. (...) Au numéro 68 de *Familiaris Consortio*, Jean-Paul II constate que la foi de celui qui demande le mariage peut exister à des degrés divers. Mais diverses raisons conseillent à l'Eglise d'admettre au mariage même celui qui est imparfaitement disposé : le mariage existe déjà dans l'ordre de la création, aussi la décision de se marier conformément au droit naturel implique-t-elle, même si ce n'est pas une manière pleinement consciente, une attitude de profonde obéissance à la volonté de Dieu ».¹⁰ En d'autres termes, la foi de ces jeunes fiancés est déjà en chemin. « On estime donc que ceux qui viennent demander à l'Eglise d'être témoin de leur union ont la disposition minimale suffisante, puisqu'ils font une démarche, qui fait présumer d'une disposition à croire et cela suffit. On peut cependant se demander si celui qui n'a pas la foi peut avoir l'intention de faire ce que veut faire l'Eglise ».¹¹ Et c'est là tout le nœud du problème dans l'accompagnement pastoral puisque aujourd'hui beaucoup se présentent avec une initiation chrétienne caractérisée par son inachèvement.

En effet, constate toujours Michel Scouarnec, « baignant dans une culture sécularisée, beaucoup sont à des lieues des questions de la foi, restées en jachère depuis l'enfance et le catéchisme, ou bien carrément en friche. Ce terrain n'ayant jamais été travaillé, ils ignorent presque tout, ou ne connaissent que quelques idées reçues. (...) Les sacrements liés aux grands passages de la vie sont demandés à l'Eglise par des personnes qui n'éprouvent parfois qu'un vague sentiment d'appartenance vis-à-vis d'elle mais ignorent ce qu'elle croit, et s'avouent peu ou pas croyants. La pastorale du mariage (...) se présente de ce fait dans un contexte missionnaire d'évangélisation. Comment, dès lors leur annoncer l'Evangile, leur présenter et leur proposer la foi ? »¹² Nous sommes donc conviés à vivre une pastorale de la proposition, « mobilisée d'abord par la possibilité offerte aux personnes de 'grandir' sur le plan aussi bien humain que proprement chrétien grâce à la préparation et à la célébration de leur

¹⁰ Toxé, Philippe, Quand le mariage est-il sacramentel ?, in L.-M. Chauvet dir. Le sacrement de mariage entre hier et demain, Editions de l'Atelier, 2003, p. 89.

¹¹ *ibid.*, p. 90.

¹² Scouarnec, Michel, Nouvelles perspectives pastorales, in L.-M. Chauvet dir. Le sacrement de mariage entre hier et demain, Editions de l'Atelier, 2003, pp. 302-303

mariage religieux ». ¹³ C'est pourquoi, pour cette génération marquée en profondeur par les mentalités de notre culture contemporaine, « il est salutaire que l'Eglise, à l'occasion des demandes de mariage qui lui sont adressées, permette à des jeunes de vivre une expérience de vérité et d'authenticité », insiste Michel Scouarnec. ¹⁴ « Cette proposition de la part de l'Eglise est donc une proposition d'initiation à la foi, un appel qu'elle adresse à des personnes au nom de l'Evangile à l'occasion de leur demande. La préparation au sacrement du mariage se présente alors comme une possibilité, pour des jeunes qui le désirent, d'accomplir un parcours en quelque sorte catéchuménal. Ignorants des choses de la foi pour diverses raisons, ils pourraient être disposés à prendre un temps d'initiation à la vie de foi ». ¹⁵ Et certains sont prêts à le faire et profitent de l'opportunité de leur mariage pour prendre le temps de redécouvrir la foi et de chercher à comprendre en vérité le sens du mariage sacramentel. La préparation du mariage sera ainsi l'occasion d'une véritable pastorale d'initiation chrétienne qui aboutira à la célébration d'un sacrement dans ses formes habituelles.

Toutefois, proposer, c'est également oser engager une démarche différente en tenant compte de la réalité de certaines situations personnelles complexes même si ces dernières ne représentant pas la majorité des situations rencontrées. C'est également admettre que d'autres choix de célébrations soient possibles même à l'Eglise. C'est peut-être aller jusqu'à célébrer un engagement de deux êtres sans pour autant qu'il s'agisse d'un sacrement. Une telle célébration peut-elle être envisagée alors comme étant sacramentale ?

Vers un accompagnement sacramental

Le mariage religieux de personnes caractérisées par une foi inachevée ou tellement éloignées de l'Eglise, ne doit-il pas permettre à ces couples de traduire leur amour dans une véritable expression sociale, voire dans une forme institutionnelle qui en garantit la consistance ? En effet, se demande Philippe Toxé, « si on ne peut pas célébrer un mariage sacramentel, y a-t-il place pour un mariage entre

¹³ Chauvet, Louis Marie, Détendre la sacramentalité, in L.-M. Chauvet dir. Le sacrement de mariage entre hier et demain, Editions de l'Atelier, 2003, p. 242.

¹⁴ Scouarnec, Michel, *op.cit.*, p. 304.

¹⁵ *ibid.*, p. 308.

baptisés qui ne soit pas un sacrement ? (...) Les baptisés, non croyants ou mal croyants, qui ne veulent pas recevoir le sacrement, peuvent-ils quand même prétendre contracter une vraie union conjugale non sacramentelle ? »¹⁶ Un autre type de célébration ne permettrait-il pas un entre-deux entre le « aucune célébration possible » et le mariage sacramentel ? En effet, si des fiancés ne souhaitent pas recevoir le sacrement car ils n'en sont pas encore là dans leur chemin de foi ou pour toute autre raison légitime, ne risquons-nous pas, en tant qu'Eglise, de les priver du droit naturel au mariage ? « Au nom du droit fondamental au mariage, on pourrait, comme le souhaitent certains auteurs, envisager l'éventualité de la reconnaissance par l'Eglise de la légitimité de leur union simplement naturelle ». ¹⁷ Par exemple, une pastorale de proposition peut offrir un temps de prière qui se déclinerait en plusieurs mouvements. Une célébration demandée dans la foulée d'un mariage civil ne rejoint-elle pas « une pratique ancienne de l'Eglise qui offrait des bénédictions pour les situations les plus diverses ; il y avait même la bénédiction *ad omnia* pour tout ce qui n'avait pas été prévu. Le souhait s'exprime maintenant d'un rite pour un homme et une femme qui vivent ensemble et qui n'ont pas la possibilité ou le désir de recevoir le sacrement de mariage ». ¹⁸

Mieux encore, dans des formes nouvelles appropriées, c'est-à-dire dans une célébration qui serait différente de celle qui est sacramentelle, ne pourrions-nous pas proposer aux personnes à la foi inachevée ou tellement éloignées de l'Eglise mais qui reconnaissent cependant un certaine transcendance, des célébrations sacramentales au sens de ce qui a été appelé, au milieu du XII^e siècle, les 'sacramentaux', c'est-à-dire des « célébrations comme la consécration d'une église, la profession monastique, les funérailles, la célébration communautaire de l'Office divin ». ¹⁹ En effet, « que la profession religieuse ou monastique ne soit pas un sacrement n'empêche qu'elle est chargée de sacramentalité (il s'agit d'un simple 'sacramental', mais de haut niveau, pourrait-on dire) et qu'elle demande à être vécue liturgiquement et spirituellement avec le même

¹⁶ Toxé, Philippe, *op.cit.*, p. 82.

¹⁷ *ibid.*, p. 95.

¹⁸ Scouarnec, Michel, *op.cit.*, p. 45.

¹⁹ Chauvet, Louis Marie, *op.cit.*, p. 239.

sérieux que s'il s'agissait d'un sacrement au sens strict ».²⁰ Je rejoins Louis-Marie Chauvet lorsqu'il affirme « qu'il n'y ait pas sacrement au sens strict n'empêche qu'il y a de la sacramentalité dans l'événement célébré en Eglise, et parce qu'il renvoie au moins au Dieu créateur, et parce que la dimension créationnelle de tels mariages vécue dans une assemblée d'Eglise n'est pas sans quelque rapport avec leur dimension christo-ecclésiale ».²¹ A nous d'utiliser notre créativité, pour proposer des célébrations différentes. Toutefois, afin de ne pas tromper l'assemblée, il est essentiel que le célébrant, surtout s'il est prêtre, soit très clair, en début de cérémonie sacramentale, sur le sens même de cette célébration. Celle-ci pourrait se décliner en quatre ou cinq mouvements et elle devrait être toute différente d'une célébration sacramentelle afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté ou confusion dans le chef des participants. Chaque mouvement, introduit par une même phrase musicale, serait consacré à un thème précis tel que l'amour, l'engagement, l'altérité, la transcendance, etc. A l'intérieur du mouvement, il pourrait y avoir une possibilité d'une lecture, d'un chant et d'une prise de parole. Ce type de célébration sacramentale permettrait également d'offrir un accompagnement spirituel aux couples qui reconnaissent une certaine forme de transcendance sans toujours chercher à la nommer.

Vers un accompagnement d'une union de vie

Puis il peut arriver de recevoir des demandes de personnes non croyantes et que nous pourrions définir comme athées chrétiens dont certains participent parfois à des célébrations dominicales pour se ressourcer. Il n'y a plus ici de reconnaissance de la transcendance mais acceptation du message évangélique. Ces fiancés frappent également à la porte de l'Eglise car ils ne connaissent pas d'autres personnes qui pourraient les accompagner dans une telle démarche ou parce qu'ils ne sont pas satisfaits par les propositions de célébrations d'autres courants philosophiques. Il est clair que « réaliser une cérémonie pour ceux qui n'ont pas d'appartenance religieuse ou philosophique particulière peut se révéler déroutant car le système de valeurs de ces personnes est souvent moins apparent que celui de

²⁰ *ibid.*, p. 240.

²¹ *ibid.*, p. 241.

quelqu'un qui s'associe librement à des croyances institutionnalisées », constate Jelte Gordon Lennox.²² La question qui se pose à ces personnes est de voir comment honorer les héritages respectifs de chacun des membres du couple sans en être pour autant prisonnier ? Ici, le couple est invité et même vivement encouragé à explorer son héritage pour découvrir s'il existe des gestes, une musique ou une coutume à introduire dans sa cérémonie. Pour eux aussi, « le mariage est une occasion de trouver des mots qui expriment l'amour partagé, de créer un langage commun qui va nourrir la vie du couple, de montrer publiquement que, dorénavant, deux personnes sont unies ».²³

A ce niveau, les fiancés souhaitent beaucoup de liberté tout en reconnaissant qu'ils ont besoin de pouvoir s'appuyer sur un cadre rassurant. De nombreux pasteurs sont alors approchés vu leur expérience liturgique afin de les aider à construire la cérémonie de leur union de vie. « De manière générale, la cérémonie sur mesure ne convient pas à tout le monde parce qu'elle doit être créée de toutes pièces et demande un investissement important de la part des futurs mariés et de leur célébrant. Elle est basée sur les valeurs et la philosophie du couple et doit refléter fidèlement ces dernières ».²⁴ Ce type de célébration peut avoir lieu n'importe où. Elle demande également une certaine structure et doit être présidée par un maître de cérémonie qui accompagne le couple dans sa préparation. Ci et là, apparaissent des professionnels qui proposent ce type de service à un prix certain. J'ai pu lire qu'un maître de cérémonie « demandera un tarif horaire, qui correspond souvent au prix d'une heure de psychothérapie dans la région, ou un forfait »²⁵, évalué à 1250 euros pour la préparation et la célébration. Ici aussi, lorsqu'un prêtre est appelé à prendre ce rôle de maître de cérémonie, il faudra être très clair sur le type de célébration qui va se vivre et ce, afin de lever toute ambiguïté. Certains pourraient se dire qu'un prêtre n'a pas sa place là. Toutefois, souvent, ces fiancés ont été rencontrés lors d'activités pastorales diverses et l'accueil que nous leur réservons peut parfois conduire à entrer dans un cheminement qui prendra peut-être le temps

²² Gordon-Lennox, Jelte, *Mariages – Cérémonies sur mesure*, Genève, Labor et Fides, 2008, p. 15.

²³ Gordon-Lennox, Jelte, *ibid.*, p. 24.

²⁴ Gordon-Lennox, Jelte, *ibid.*, p. 25.

²⁵ Gordon-Lennox, Jelte, *ibid.*, p. 38.

d'une vie et qui, pourquoi pas, aboutira un jour à la célébration d'un sacrement ?

En conclusion, dans le cadre de la pastorale du mariage, nous sommes invités à agir comme dans toute pastorale. Nous prenons les gens là où ils sont et nous entamons ensemble un chemin en espérant les amener, à leur rythme, à Dieu. N'est-il pas temps que l'Eglise reconnaisse une diversité possible de célébrations qui tiennent compte de la réalité des couples ? Célébrons le sacrement de mariage lorsque le couple est prêt à le vivre et accepte de prendre le temps de s'y préparer. Puis osons la créativité pour accompagner les fiancés dont la foi est inachevée ou qui se sentent si peu rattachés à notre église en leur proposant une célébration sacramentale. Enfin, pour les athées se référant aux valeurs chrétiennes, accompagnons-les en les aidant à construire une célébration pleine de sens. Quoiqu'il en soit, évitons les confusions et les amalgames en restant toujours très clair dans ce qui sera véritablement célébré en pleine vérité. En proposant ces trois types d'accompagnement, je pense que toutes les parties en présence se sentiront respectées et le sacrement de mariage ne sera plus jamais galvaudé.

Je vous remercie.

Philippe Cochinaux, o.p.

Bibliographie

Chauvet, Louis Marie, Le mariage : un défi, in L.-M. Chauvet dir. Le sacrement de mariage entre hier et demain, Editions de l'Atelier, 2003, pp. 15-26.

Chauvet, Louis Marie, Détendre la sacramentalité, in L.-M. Chauvet dir. Le sacrement de mariage entre hier et demain, Editions de l'Atelier, 2003, pp. 235-243.

Durand, Xavier, Un chemin praticable : propose le sacrement de mariage aujourd'hui, in L.-M. Chauvet dir. Le sacrement de mariage entre hier et demain, Editions de l'Atelier, 2003, pp. 245-259.

Gaillot Gisèle, Helbert Etienne, Mariage, alliance d'amour – un itinéraire catéchétique, Saint-Barthélemy d'Anjou, 2007, 112 p.

Gordon-Lennox, Jeljte, Mariages – Cérémonies sur mesure, Genève, Labor et Fides, 2008, 237 p.

Martinot-Lagarde, Pierre, Evolutions en cours entre le privé et le social, in L.-M. Chauvet dir. Le sacrement de mariage entre hier et demain, Editions de l'Atelier, 2003, pp. 27-37.

Mathon, Gérard, L'histoire du mariage sacramentel : questions et ressources, in L.-M. Chauvet dir. Le sacrement de mariage entre hier et demain, Editions de l'Atelier, 2003, pp. 160-184.

Scouarnec, Michel, Des pasteurs perplexes, in L.-M. Chauvet dir. Le sacrement de mariage entre hier et demain, Editions de l'Atelier, 2003, pp. 39-50.

Scouarnec, Michel, Nouvelles perspectives pastorales, in L.-M. Chauvet dir. Le sacrement de mariage entre hier et demain, Editions de l'Atelier, 2003, pp. 301-324.

Toxé, Philippe, Quand le mariage est-il sacramentel ?, in L.-M. Chauvet dir. Le sacrement de mariage entre hier et demain, Editions de l'Atelier, 2003, pp. 77-97.

Pastorale familiale du diocèse de Carcassonne et Narbonne, Nouvelles conjugalités et sacrement de mariage, Bruyères-le-Châtel, Nouvelle Cité, 2011, 323 p.

Nouvelle Cité, n°443 novembre-décembre 2011, Le couple, on y croit !